

REPUBLICQUE DU SENEGAL

-----  
ASSEMBLEE NATIONALE

-----  
Xème Législature

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2006

RAPPORT FAIT AU NOM DE LA

COMMISSION DE LA SANTE, DE LA POPULATION, DES  
AFFAIRES SOCIALES ET DE LA  
SOLIDARITE NATIONALE

SUR

LE PROJET DE BUDGET 2007 DU MINISTERE  
DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU  
DEVELOPPEMENT SOCIAL

Par

M.Adama Daouda DIOP

Rapporteur

**Monsieur le Président,  
Mesdames, Monsieur les Ministres,  
Mes Chers Collègues,**

La Commission de la Santé, de la Population, des Affaires sociales et de la Solidarité nationale s'est réunie le 31 octobre 2006, dans la salle de la Commission des Finances, sous la présidence de notre collègue Madame Seynabou Ka DIALLO, Vice-présidente de ladite commission, à l'effet d'examiner le projet de budget 2007 du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement social.

Le Gouvernement était représenté par Madame Bineta SAMB BA, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat assurant l'intérim de Madame le Ministre Aïda MBODJ, Ministre de la Femme, de la Famille et du Développement social empêchée, et par Madame Awa Fall DIOP, Ministre des Relations avec les Institutions.

En ouvrant les travaux, Madame la Vice-présidente de la Commission a, en son nom et au nom de tous les commissaires, souhaité la bienvenue, à Mesdames les Ministres et leur a adressé ses vives félicitations avant de donner la parole à Madame Bineta SAMB BA.

Madame le Ministre a remercié puis adressé ses meilleurs vœux aux commissaires, à l'ensemble du pays, et formulé des prières de paix et de bonheur pour le pays.

Madame le Ministre dira que Madame le Ministre de la Femme, de la Famille et du Développement social, absente du territoire national, lui a demandé, avec beaucoup d'insistance, de transmettre aux Honorables Députés, ses condoléances les plus attristées en la douloureuse circonstance de la disparition de l'honorable député Rokhaya Sèye SAMAKE.

Madame le Ministre dira que le rapport de présentation du Budget du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement social pour l'année 2007 est préparé sur la base des dispositions du décret 2006/267 du 23 mars 2006, portant répartition des services de l'Etat, entre la Présidence de la République, la Primature et le Ministère. Ce texte marque le retour de l'Action sociale dans le champ d'action du département, mettant ainsi les handicapés, les personnes âgées à côté des autres groupes constitués par la Femme, la Famille et les Enfants.

Les programmes de l'année 2007, tout en consolidant les actions déjà entreprises dans le cadre de la lutte pour l'éradication de la pauvreté vont impliquer une démarche nouvelle au niveau du développement social. Les questions comme la promotion de l'équité et de l'égalité dans le genre, le programme de protection de l'Enfance, la lutte contre toute forme de discrimination à l'égard des femmes, la protection sociale des groupes vulnérables, la réhabilitation à base communautaire des handicapés, restent les principaux chantiers de l'année 2007. Au total, il s'agit d'apporter une réponse durable à la lutte contre la pauvreté grâce à :

- la consolidation des résultats obtenus dans la phase de réduction de la pauvreté ;
- le renforcement des capacités des structures à répondre à la demande sociale ;
- la prise en charge adéquate des besoins des groupes vulnérables.

Le rapport de présentation du budget 2007 aborde :

- les dépenses de Personnel au titre 2 ;
- les dépenses de Fonctionnement hors Personnel hors Transfert au titre 3 ;
- les dépenses de Transfert au titre 4 ;
- les dépenses de Capital au titre 5 ;
- les dépenses de Transfert en capital au titre 6.

Le projet de budget du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement social est arrêté à la somme de huit milliards sept cent quatre millions cinq cent trente quatre mille deux cent vingt (8.704.534.220) F cfa, contre onze milliards sept cent quatre vingt et un millions six cent onze mille (11.781.611.000) F cfa pour la gestion en cours, soit une baisse de trois milliards soixante dix sept millions soixante seize mille cinq cent quatre vingt (3.077.076.580) F cfa en valeur absolue et de 26,12% en valeur relative.

Il est réparti comme suit :

Les Dépenses de Personnel s'élèvent à 1.459.703.220 F, contre 920.525.000 F pour l'année 2006. Cette hausse est consécutive à l'impact du décret de répartition des services qui a rattaché la Direction de l'Action sociale au Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement social, de même qu'à la réévaluation des services votés de la loi de Finances initiale 2006.

Les Dépenses de Fonctionnement pour l'année 2007 s'élèvent à 1.538.698.000 F contre 1.171.264.000 F de la loi initiale de 2006, soit une hausse de 367.434.000 F en valeur absolue et 31,37% en valeur relative. Ce titre a enregistré les différents virements et transferts de l'année 2006 au titre 3.

Les Remises Nouvelles concernent diverses structures pour un montant total de 23.130.000 F réparti comme suit :

- le fonctionnement de 6 centres départementaux d'assistance à la formation pour la Femme pour un montant de 13.950.000 F ;
- le fonctionnement de 4 centres de réinsertion sociale pour 9.200.000 F.

Pour le Fonctionnement des Centres Départementaux d'Assistance et de Formation pour la Femme, l'année 2007 constitue une année de démarrage. Toutes les constructions



sont achevées pour les 13 villes à l'exception de Oussouye, Kolda, Kaolack, Thiès et Mbacké. Cependant, l'implication des femmes reste à parfaire de même que la vulgarisation de cet outil majeur dans les grands projets du Chef de l'Etat. L'adhésion autour des Centres départementaux et le profil du Centre national d'assistance et de formation pour la Femme ainsi que son implantation obligent le département à accentuer la sensibilisation des organisations féminines sur l'ensemble du pays.

Madame le Ministre parlera des Centres CEDAF déjà achevés tels que Koussanar, de Mbacké, de Kolda, de Ross-Béthio, de Thiès et de Thilogne qui seront réceptionnés en novembre.

Madame le Ministre dira que l'année 2007 sera le démarrage effectif des structures de prise en charge des personnes handicapées, des jeunes en situation difficile et des malades mentaux.

L'amélioration des conditions de vie des jeunes et des adolescents est l'un des objectifs du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. (D.S.R.P.)

Face à la gravité de ces situations, le renforcement du portefeuille des actions entreprises s'impose notamment :

- en accentuant la prévention ;
- l'encadrement ;
- la réinsertion sociale et professionnelle.

A ce titre, ce projet a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions d'existence des groupes socio vulnérables, à travers une prise en charge spécialisée ; la création des centres de réinsertion sociale participe des innovations attendues et devrait favoriser l'émergence des structures de prise en charge polyvalente ; la réalisation de cure de désintoxication, le renforcement et l'adaptation des actions visant la sensibilisation des méfaits de la drogue, l'orientation des pensionnaires vers les métiers de l'agriculture et de l'artisanat, mais aussi

l'insertion sociale et économique de pensionnaires au terme de leur séjour dans les centres. Les régions de Louga et de Ziguinchor sont prévues pour abriter les Centres pilotes.

Par ailleurs, dira Madame le Ministre, pour les handicapés et malades mentaux, deux centres sont prévus à Bambey et Kaolack.

Après la présentation du projet de budget, les commissaires ont félicité et encouragé Madame le Ministre pour le plan d'actions élaboré, plan qui devrait répondre, dans l'ensemble, aux préoccupations de la nation.

Les Députés ont posé des questions qui tournent autour des préoccupations suivantes :

- le cas du Comité consultatif de la Femme créé par décret, quels sont les critères d'accès à ce comité qui est une mémoire de ce Ministère, l'Etat étant une continuité ;
- où en est le projet de l'Observatoire de la Femme ;
- les lenteurs dans l'envoi des rapports sur l'élimination de toutes formes de discrimination de la Femme aux Nations Unies ;
- ✕ ○ l'inquiétude sur la fin des projets AFDS et PLCP et à la continuation du programme ;
- ✕ ○ les projets PLCP, AFDS qui ont fait un bon travail et qui arrivent à leur fin, devraient être versés dans un autre grand projet, surtout l'AFDS dont la position mérite d'être éclaircie ;
- 9. ✕ ○ le projet d'appui à la lutte contre la pauvreté suivi par le PLCP mérite d'être éclairci ;
- le volet alphabétisation, formation technique dans les daaras en vue de préparer les talibés dans la vie active ;
- la gestion des crédits attribués aux femmes, surtout à celles qui refusent de payer faute d'une bonne communication, d'une sensibilisation et d'une formation, mérite une attention particulière ;

- la transparence dans l'octroi des crédits alloués aux femmes ;
- quels sont les mécanismes de suivi évaluation des projets AFDS et PLCP en fin d'exercice ;
- les doléances des femmes du département de Mbour, notamment celles de Guéth-martin, Guéth-marte, Guéth-Dib Diouf qui attendent toujours leurs moulins à mil ;
- les femmes du Département de Kébermer, en particulier celles de Darou-mousty et Sagata, qui avaient formé des clubs de solidarité par 10 femmes et ont cotisé n'ont jamais vu de crédit ;
- l'allègement des travaux des femme de Sagata et Darou Mousty qui avaient sollicité du matériel et cela sans suite ;
- l'implication des élus locaux dans les tournées du ministère
- le projet AFDS étant clôturé, un groupe de réflexion était mis en place, est-ce que l'Association continue pour assurer la gestion du matériel ?

En réponse aux questions, Madame le Ministre a fait savoir que le travail d'un Ministre, c'est une équipe et celle du ministère de la Femme, de la famille et de la Solidarité nationale vient de le prouver :

- concernant le Comité consultatif, l'ancien décret est toujours en vigueur mais il ne répond pas aux attentes. Elle dira qu'elle va suggérer à son collègue, la refonte de ce décret relatif à l'Observatoire qui fonctionne par cooptation ;
- pour l'Observatoire du Droit de la Femme et de l'Enfant, un projet de décret est déposé auprès du Secrétariat général du Gouvernement à ce sujet ;
- pour les rapports de la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (le Ministre de la Femme, de la Famille et du Développement social était en voyage au début l'année 2005) ;
- pour le remboursement du crédit fait aux femmes, c'est à la suite du contrôle de l'Inspection générale d'Etat, à

- l'exécution des première et deuxième générations, qu'il y a eu beaucoup d'irrégularités sur le financement du projet ;
- parmi les 16 organisations qui avaient reçu des financements de l'ordre de 136.000.000 entre 2002 et 2003, certaines refusent de payer alors qu'elles avaient signé un protocole d'accord en bonne et due forme. Malgré toutes les négociations pour qu'elles remboursent et sans succès, une procédure judiciaire est entamée et depuis il y a un début de remboursement ;
  - pour l'AFDS et PLCP, suite à une décision du Gouvernement, la fusion entre AFDS et PNIR a donné le PNDL. Les actions seront capitalisées et achevées conformément aux recommandations de la Banque mondiale. Le PLCP finalise le volet hydraulique financé par le Fonds Nordique de Développement, pour un montant de 2.000.000.000 ;
  - les recommandations de l'Assemblée générale du 11 octobre 2006 notamment :
    - ✓ la poursuite du statut d'association ;
    - ✓ la dévolution des équipements ;
    - ✓ l'ancrage du système d'information sur la pauvreté ;
    - ✓ la poursuite du programme « Casamance » sur dons japonais.

Le gouvernement est en train d'étudier les recommandations :

- pour les clubs de solidarité, l'Etat n'a jamais mis en œuvre ce projet ;
- pour le déplacement des ministres, tous les gouverneurs et autorités administratives sont informés.

Satisfaits des réponses de Madame le Ministre, vos Commissaires ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2007 du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement social et vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève de votre part, aucune objection majeure.